

certifié conforme à l'original, le président, A Servon, le 31/10/2023

A TA PORTE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 14 Rue de la Paix – 77170 Servon



PROCES VERBAL DE NOMINATION DU PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL DU 31 OCTOBRE 2023

LE PHENICIEN, SASU au capital de 1000 euros, ayant son siège social au 14 Rue de la Paix – 77170 Servon, immatriculée au RCS de Melun 979 278 900 et représentée par son Président, *Monsieur Yazan HAWASH*.

LE GRAND MARCHÉ DE FRANCE, SASU au capital de 1000 euros, ayant son siège social au 8 Rue Jean Nicot – 93500 Pantin, immatriculée au RCS de Bobigny 980 966 220 et représentée par son Président, *Monsieur Mohamad Bellal ALSHAMI*.

Actionnaires de la société A TA PORTE, SAS au capital de 1.000 €, ayant son siège social au 14 Rue de la Paix – 77170 Servon, en cours d'immatriculation.

Monsieur Yazan HAWASH préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des actionnaires présents ou se faisant représenter sont propriétaires de 1000 actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : **nomination du premier Président et premier Directeur Général de la société.**

Première résolution

L'assemblée décide de nommer en application des articles 13.1 et 13.2 des statuts établis le 31/10/2023 :

1- Président :

Est désigné, comme premier Président, pour une durée indéterminée :

Monsieur Yazan HAWASH,
Demeurant au 14 Rue de la Paix – 77170 Servon,
Né le 04 Avril 1993 à Damas - Syrie (99),
De nationalité Française,

La rémunération du Président sera fixée en assemblée générale.

Le Président ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.



AMB

2- Directeur Général :

Est désigné, comme premier Directeur Général, pour une durée indéterminée :

Monsieur Mohamad Bellal ALSHAMI,
Demeurant au 8 Rue Jean Nicot – 93500 Pantin,
Né le 19 février 1992 à Damas - Syrie (99),
De nationalité Syrienne,

La rémunération du Directeur Général sera fixée en assemblée générale.

Le Directeur Général ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour remplir les formalités de publicité de la présente nomination.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Le 31/10/2023, à Paris

Fait en 3 exemplaires

Signatures

SASU LE PHENICIEN

Monsieur Yazan HAWASH



SASU LE GRAND MARCHÉ DE FRANCE

Monsieur Mohamad Bellal ALSHAMI

